

Hager SE
Zum Gunterstal
66440 Blieskastel
Allemagne
Tél.: +49 6842 945-0

Cher Client,

Hager Group s'engage à respecter strictement le règlement REACH en matière de déclaration des substances extrêmement préoccupantes (SVHC), d'autorisation (Annexe XIV) et de restriction (Annexe XVII).

Conformément aux obligations énoncées à l'article 33 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, veuillez trouver ci-joint les informations les plus récentes concernant les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) présentes dans les produits à une concentration supérieure à 0,1 % en poids (w/w).

Ces informations peuvent être amenées à évoluer au fil du temps en fonction des modifications apportées aux composants ou aux matériaux, ou en raison d'une amélioration de nos connaissances issues des informations fournies par nos fournisseurs ou de nos propres investigations.

Veuillez noter qu'en conformité avec la politique environnementale du groupe Hager, nous nous efforçons de substituer aussi rapidement que possible toutes les SVHC dans nos produits.

Blieskastel, 16/05/2026



Pascal Charre
Vice-président Qualité et Environnement - Hager Group

SVHC (liste candidate conformément à l'article 59(10) du règlement REACH) > 0,1 % w/w Analyse selon la liste candidate de février 2026 (253 substances)

Matériau	XEV600C
Désignation	EVCS witty park 2x7kW 1P M3T2S M2TE
SVHC > 0,1 % w/w (numéro ECHA/CAS)	100.028.273 / 7439-92-1 100.003.739 100.003.934 / 119-47-1
Conditions spécifiques de sécurité d'utilisation	Aucune
Numéro de déclaration SCIP	93cd4ed7-d010-44c8-9f5e-8af0ae8137ae

En fin de vie, les produits doivent être recyclés conformément aux exigences de la directive DEEE.